



amende forfaitaire sans avoir réceptionné l'initial

Par **PERRINE**, le **19/06/2012** à **18:04**

J'ai réceptionné à ce jour une amende de 375€, diminuée de 20% si je règle dans les 30 jours. Cependant, je n'ai pas réceptionné l'initial. J'ai tenté de joindre par téléphone au numéros indiqués sur la contravention, aucun service n'est disponible concernant les réclamations, si ce n'est un répondeur qui vous dit d'effectuer la démarche par courrier. Evidemment je suppose que toute les réclamations de ce genre sont refusées. Je veux contester cette amende de 300€. Que dois-je faire?
Merci pour vos renseignements.

Par **razor2**, le **20/06/2012** à **12:14**

Bonjour, lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Officier du Ministère Public du lieu de l'infraction, en lui joignant l'original de l'amende majorée.